L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 JUIN 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 14 JUIN 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, terrains et propriétés améliorées faisant face aux rues Dumaine et Hôpital. Aussi, cinq terrains dans le 4e District faisant face aux rues Pleasant, Levée et Water, etc.

ÉCHEC AU TALENT.

On ne saurait nier l'influence de l'homme doué d'un grand talent de parole et d'une connaissance profonde des choses de la politique, même dans les républiques fondées sur les principes de la démocratie pure. D'un autre côté, on ne saurait méconnaître la méfiance qui s'attache invinciblement à ces génies, soit par crainte de leur ambition, soit par la jalousie qu'ils inspirent aux médiocrités.

Depuis la création de la démocratie américaine il s'est rencontré des hommes qui, dominant par leur éloquence, sinon par leur patriotisme, ont eu, dans la direction politique de la nation, le rôle prépondérant. Quelques-uns de ces hommes sont restés célèbres et vivront éternellement dans les souvenirs du peuple. Sans remonter trop avant dans l'histoire si courte, cependant, de la république américaine, nous en citerons trois qui, à des titres divers, ont passionné la politique générale: Clay, Calhoun, Webster. Aucun des trois n'a pu gravir les marches qui conduisent à la Maison Blanche: la majorité de la nation se défiait de ces personnalités planant au-dessus des conseillers légaux et par trop disposées à substituer une politique par trop accentuée à la marche lente et régulière que nos institutions libres ont imprimée jusqu'ici aux affaires de la fédération.

Ce qui s'est passé aux Etats-Unis se produit ailleurs. C'est que les républiques sont jalouses de conserver leur liberté et qu'elles se défient du patriotisme de ces génies toujours trop enclins à la domination. Ce sentiment est naturel; il constitue une garantie, mais à la condition cependant de ne pas être poussé jusqu'à l'exagération.

Une autre cause de cet ostracisme dont sont frappés les rois de la parole est que le peuple aime à les entendre, et que, leur ouvrir les portes de la Maison Blanche, au lieu de celles du Sénat ou de la Chambre des représentants, serait les condamner au mutisme.

En Angleterre, l'éloquence jointe au savoir porte au pouvoir les hommes qui en sont doués. Cette série d'hommes d'Etat illustres dont l'histoire de la Grande Bretagne se glorifie n'ont jamais été une menace pour les libertés publique. Enfermés dans un cercle infranchissable, ils ont autour d'eux la Constitution, au-dessus d'eux la monarchie. Leur action est circonscrite, et si la lutte s'engage entre les partis elle ne saurait franchir les limites imposées sans se heurter au véto de la reine, au nom de laquelle se promulguent les lois.

Longtemps tout puissant en Allemagne, le grand chancelier, le prince de Bismarck, arrive au déclin de son influence. Par trop dominé par cette volonté de fer, le Parlement allemand reprend son indépendance, infligeant de nombreux échecs aux projets qui lui sont soumis par cette personnalité absorbante. De nos jours, le sentiment de la dignité et celui de la responsabilité dominent les assemblées délibérantes. L'électeur, lui-même, cette unité de la toute puissance collective reste sans pitié pour ceux de ses représentants qui ont fléchi sous une influence quelconque, abandonnant ainsi les intérêts sacrés qu'ils étaient chargés de défendre.

Si maintenant nous passons en France qu'y voyons-nous? Nous y voyons tout d'abord le sentiment de défiance qu'inspire à une certaine classe composée des débris de ce qu'on appelait autrefois les classes dirigeantes, l'orateur puissant qui semble résumer en lui toutes ses aspirations de la démocratie de nos jours. Puissant plus encore par ses idées libérales et économiques que par son incomparable éloquence, il effraie les timides par la hardiesse de ses conceptions. Le peuple le suit, le peuple qui ne subit aucune de ces jalousies que le génie uni au patriotisme ne soulève que trop souvent. Mais les ambitions, froissées par cette popularité allant toujours croissant, se liguent entr'elles pour renverser le personnage qui ne s'impose que par l'autorité de son talent d'orateur et ses rares qualités d'homme d'Etat.

Le vote du sénat français contre le scrutin de liste soutenu par M. Gambetta ébranlera-t-il la popularité de ce dernier?

La "République Française," journal qui reproduit la pensée de M. Gambetta, constate cette défaite momentanée, mais il en appelle au peuple en qui réside toute souveraineté. Les élections générales, qui auront lieu dans le courant de l'été, trancheront le différend.

En attendant, les divers partis fourbissent leurs armes. La polémique entre les journaux aux nuances variées se poursuit avec une sorte de fureur, tandis que, de la ville de Cahors, lieu de sa naissance, M. Gambetta lance ces discours qui font le tour du monde.

Est-il réservé à M. Gambetta de partager le sort de ces hautes personnalités dont nous parlions au début de cet article? Qui sait? L'opinion publique est ondoyante et diverse, et l'ostracisme qui a frappé Aristide le Juste et le dédain avec lequel ont été repoussées certaines candidatures présidentielles aux Etats-Unis, sont de nature à ébranler les esprits qui ont foi dans l'avenir des personnages les plus élevés par le privilège du talent et par le patriotisme éprouvé.

Les Romains disaient:

La roche Tarpéienne est près du Capitole.

[redacted] On verra plus loin, que cette compagnie soutient son ancienne et brillante réputation. Le total des primes s'est élevé, pour l'année dernière, à $318,505 43 et le profit général à $125,928 40. Quant à l'actif de la compagnie, il est au moins de $687,546 23, les titres et les bons étant tous estimés au-dessous de leur valeur sur le marché. Le résultat des opérations de la compagnie est un dividende de 25 pour cent pour les primes participantes, et un intérêt de 10 pour cent pour le fonds social, le tout payable sur demande. Il nous semble qu'un compte-rendu pareil doit satisfaire tout à la fois les assureurs et les assurés et, de fait, on nous assure que ces derniers se félicitent beaucoup de la manière dont les affaires de la compagnie sont conduites. Quant à nous nous adressons nos bien sincères compliments au président, M. P. Fourchy, au secrétaire, M. G. W. Nott, et à tous les membres de la direction.

Chez un marchand de statuettes, un monsieur d'aspect vénérable examine des bustes de la République et paraît hésitant.

—Ecoutez, dit-il au marchand, comme c'est pour ma mairie, je ne regarde pas à la dépense. Seulement, parmi tous ces bustes, je tiendrai surtout à voir le plus ressemblant.

Le discours de M. Gambetta.

Nous publions le plus important des discours prononcés par M. Gambetta à Cahors. Les paroles du président de la Chambre sont empreintes d'un vif esprit de conciliation. Il est regrettable que le Sénat ait répondu par son vote contre le scrutin de liste.

Discours de M. Gambetta
AU BANQUET DU 28 MAI.

Messieurs et chers compatriotes,

Permettez-moi de porter un toast au département du Lot et à la ville de Cahors. Vous m'avez comblé, ravi et fatigué. Quelques-uns ont pu penser que j'étais venu ici avec l'intention de vous entretenir des intérêts de la démocratie de notre département et de tracer avant l'heure devant vous le tableau des futures élections. Ce n'est pas pour remplir ce programme que je suis à cette table; j'y suis pour fêter avec vous la pensée qui a inspiré la municipalité de Cahors et qui se retrouve dans tous les détails de l'organisation de cette belle fête à laquelle la nuit, sans doute, a mis fin trop vite et trop tôt, ce qui est certainement la cause des rumeurs indistinctes qui partent du fond de cette cour. Par conséquent, je me bornerai purement et simplement à remercier les deux orateurs qui ont précédé, M. le président du conseil général et M. le maire: l'un et l'autre, dans l'exagération de leur amitié, m'ont adressé des paroles trop flatteuses pour que je puisse les accepter dans leur plénitude. Ils ont tous les deux prononcé, avec la hauteur et la gravité de langage qui leur appartiennent, des paroles que je veux relever et qui, si vous le voulez bien, préciseront le sens et la portée de mon toast.

M. Cambres a dit qu'avant toute chose il fallait porter la santé du chef de l'Etat; il a bien voulu rappeler en me les empruntant,—et je suis heureux de cet emprunt,—quelques mots que je prononçai l'année dernière dans une situation assez analogue à celle-ci, au banquet de Cherbourg.

Messieurs, ces paroles expriment le sentiment unanime de tous les bons Français; telle est du moins ma conviction. Aussi, quelles que soient les tentatives que des esprits hostiles, séditieux, pervers ou simplement abusés ont pu faire dans ces derniers temps, à propos de toutes les questions, les plus futiles comme les plus sérieuses, pour créer je ne sais quel antagonisme secret ou déclaré, je ne cesserai, toutes les fois que je serai devant mes concitoyens, devant mes compatriotes républicains, devant mon pays qui m'écoute, de dire et de répéter que, dans toutes les Républiques, le premier de tous les devoirs est de saluer et d'honorer le chef de l'Etat. (Applaudissements unanimes.) Mais, messieurs, si c'est là un devoir dans toutes les Républiques, dans la nôtre c'est mieux qu'un devoir, c'est un acte qu'il nous est doux d'accomplir, car celui qui préside aux destinées de la patrie, nous l'avons connu à d'autres époques; nous avons pu juger de la solidité de son caractère, de la sagesse de ses intentions et de ses idées; nous ne sommes pas suspects en affirmant devant le pays que son passé est le gage de son présent et fait la sécurité de l'avenir. (Vifs et unanimes applaudissements.—Vive Grévy! vive Gambetta!)

J'arrive maintenant aux paroles prononcées par le chef de cette municipalité dont je suis heureux de saluer la présence parmi nous et qui tient si dignement sa place à la tête de cette cité que j'aime tant—car je l'aime, je vous le dirai sans phrases, je l'aime comme ma mère nourricière. (Bravos et applaudissements.) Il disait que dans ce département, trop longtemps ou indifférent ou asservi, la République allait enfin triompher, la République par la Constitution et la légalité républicaine. Eh bien, c'est cette parole que je lui emprunte à mon tour, et je dis: Oui, messieurs, ce beau, ce fier département qui a été entraîné à d'autres époques dans une voie fatale, avait ses excuses, ses raisons, ses origines pour ainsi dire héréditaires, qui expliquent comment et pourquoi il a pu si longtemps se tromper. En effet, au lendemain de la Révolution française, ce pays ci, cette contrée du Lot, ce vieux Quercy, cette terre de paysans laborieux et jaloux de leur égalité, après avoir pris la plus large part au mouvement national et régénérateur de 1789, saluait la force triomphante. Trompé comme bien d'autres, il croyait voir passer la Révolution couronnée sur le char de Bonaparte. (Vive adhésion et applaudissements.)

Il était arrivé à ces paysans, partis conscrits pour la frontière d'Italie et du Rhin, de revenir, les uns scintillants des étoiles du commandement; les autres, plus comblés, plus enivrés encore par la fortune, ayant gravi les degrés du trône de l'Europe. Et tous rentraient au pays, jetant autour d'eux le rayonnement de leur gloire militaire et suscitant des soldats qui devenaient à leur tour des légionnaires: car, messieurs, on a remarqué qu'il y avait eu dans le Lot plus de légionnaires que dans aucun autre département de France. Et alors, comment voulez-vous que tant que cette légende a duré, qu'en présence de ces nombreuses familles militaires unies et compactes, ce pays se débarrassât de ses chaînes dorées par la gloire? Il ne le pouvait. (Applaudissements prolongés.)

Mais la légende a péri et a disparu dans le désastre, je ne dis pas dans la honte, mais dans un désastre comme la France n'en avait jamais connu. C'est alors qu'on a dit à ces paysans du Lot, comme aux trente millions de paysans qui sont en France—et dont certainement le paysan du Lot est une représentation et un type fidèle, dur au labeur, toujours soucieux de son pécule, tout dévoué aux besoins de sa famille, peu mêlé aux bruits extérieurs, toujours replié sur lui-même, faisant œuvre de ses doigts, gagnant son pain et celui des siens à la sueur de son front,—c'est alors qu'on leur a fait croire que le gouvernement républicain mettait toutes choses en péril, et ils se sont écartés de nous. Eh bien, messieurs, il y a dix ans que l'épreuve se poursuit; il y a dix ans que ce gouvernement républicain, garant de l'ordre dans la rue et de la paix dans les esprits, grandit toujours, en même temps que le crédit, la fortune, le bien-être matériel et le développement de la France. Les prophètes de malheur répétaient tous les jours que le cataclysme était pour la fin de la semaine; à la fin, ils se sont trouvés devant le robuste bon sens du paysan français, qui les a bafoués et conspués. (Salves répétées d'applaudissements.) Ce jour-là, qu'est-il arrivé? Il est arrivé, messieurs, que cet homme de labeur, qui ne se rend que devant les démonstrations palpables et tangibles qui sortent des faits, s'est ébranlé à son tour et s'est vers nous qu'il s'est dirigé.

Vous en avez eu la preuve éclatante dans la dernière manifestation du suffrage départemental. Messieurs, je le dis hautement, pour moi, ce jour-là, le voile s'est déchiré et j'ai aperçu mon pays prêt à entrer dans la vraie voie de la liberté. (Nouveaux applaudissements unanimes.) C'est ce jour-là que je me suis dit: Moi aussi je retournerai vers eux, je les verrai. (Applaudissements.) Je savais l'accueil que vous me feriez. Car, messieurs, je peux avoir des adversaires ici, je n'y ai pas d'ennemis. (Adhésion générale et applaudissements prolongés.) Mais je voulais, je ne vous le cache pas, que cette sorte de retour au berceau, que cette rencontre de nos regards et de nos âmes eussent plus de portée et de signification qu'un simple témoignage de fraternité et de compatriotisme. Je voulais que cette rencontre reçût, le lendemain, une plus haute sanction.

Je serais bien fier si, grâce à mes efforts, tous pénétrés d'une pensée commune, nous disions dans quelques mois d'ici que ce département du Lot qu'on avait marqué de cette suprême injure—Vous savez bien ce que je veux dire? (Oui! oui!—Bravos prolongés), si nous pouvions dire que ce département est à la tête des départements républicains. (Nouveaux applaudissements.) J'en ai l'espoir; j'ai aperçu bien des signes précurseurs de la victoire, d'une victoire pacifique et féconde, celle-là; mais pour l'atteindre, je ne saurais trop répéter ici, afin que mes paroles soient entendues même ailleurs, que c'est à la méthode tout à fait saine, progressive, constitutionnelle, que l'on doit d'avoir assisté à ce ralliement des populations rurales au régime républicain, et que c'est cette méthode si heureusement éprouvée qu'il faut continuer d'appliquer; pour tout dire, messieurs, c'est parce que vous avez une Constitution, c'est parce qu'autour de ce pivot toutes les forces politiques et sociales de la nation se sont pour ainsi dire donné rendez-vous, s'appuyant, se solidarisant pour constituer la forme même de la République.

Cette Constitution, messieurs, oh! je la connais bien, elle n'est pas parfaite, j'y ai trop participé pour ignorer ses défauts. [Rires approbatifs.] Mes chers concitoyens, les Constitutions parfaites, celles qui naissent tout entières du cerveau d'un penseur politique, je les admire, mais je ne trouve guère dans l'histoire personne qui les respecte et les appuie sincèrement. [Très-bien! très-bien!—Applaudissements.]

Les Constitutions, permettez-moi de le dire, naissent surtout de la nécessité des mœurs et, pour ainsi dire, des circonstances qu'une grande nation traverse. Les Américains ont eu une Constitution dès 1788 et, s'ils l'ont gardée, c'est qu'ils l'ont lentement corrigée et difficilement modifiée. [Vive approbation.] Ils considéraient que c'était l'abri tutélaire et qu'il n'y fallait pas porter une main téméraire. Ils ont exigé les plus grandes précautions, les plus grandes réunions de voix, une sorte d'irrésistible concours, pour y apporter le moindre amendement.

Messieurs, je vous le dis avec une entière conviction: il y a cinq ans que ce pays a une Constitution; certainement, elle n'est pas immuable; elle doit être perfectionnée; elle le sera, et dans un sens démocratique (Applaudissements prolongés), dans un sens de plus en plus libéral; mais ne nous hâtons pas, et, avant que l'édifice soit véritablement consolidé, ait subi le tassement nécessaire, n'ébranlons pas l'une quelconque de ses assises. Non, messieurs; nous sommes à la veille d'un grand rendez-vous devant le suffrage universel, nous allons le consulter, j'en ai le ferme espoir bien que le Sénat ne se soit pas encore prononcé, par la voie la plus large, la plus franche, la plus haute et la plus concluante. (Applaudissements unanimes et cris répétés: Vive le scrutin de liste!)

Mais ne nous égarons pas, ne mettons pas à la fois tout en question et ne disons pas que cette Constitution qui nous a sauvés et qui nous abrite, que cette Constitution autour de laquelle toute la France républicaine s'est réunie et groupée, ne disons pas qu'elle a besoin d'être remaniée dès maintenant; nous ne le disons pas, parce que nous l'ébranlerions et que nous n'avons pas le droit de le faire. (Nouveaux applaudissements.)

Je demande qu'on attende, et ici permettez-moi d'emprunter un mot à la science astronomique,—je demande qu'on attende que les pouvoirs établis par cette Constitution aient accompli leur révolution. [Mouvement général.—Applaudissements.]

Le Sénat, fondé en 1876, doit être renouvelé trois fois en neuf ans; déjà il est visible, je l'avais annoncé, qu'à chaque renouvellement le Sénat grandit en force démocratique et libérale. (Assentiment et bravos). Attendez le troisième renouvellement, et vous verrez les critiques adressées à cette institution s'atténuer chaque jour davantage. Et peut-être s'habituera-t-on à y voir de suprêmes ressources que vous serez heureux d'avoir. J'estime donc qu'il serait souverainement contraire aux nécessités d'un bon gouvernement de mettre avant l'heure une partie quelconque de votre Constitution en suspicion devant le pays. Quelles que soient les difficultés que puisse soulever cette déclaration, quels que soient les doutes de certains esprits à l'heure qu'il est, je n'hésite pas à le dire, on ne doit, on ne peut toucher, sans imprudence, à la Constitution qui nous régit. (Vive approbation.)

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers concitoyens. Je vous ai parlé en résumant, parce que mes forces physiques ne me permettaient pas de plus longs développements. Mais je crois avoir dit la vérité. J'ai parlé au point de vue de l'intérêt du parti républicain. Mes chers compatriotes, en servant le parti républicain, c'est la France tout entière dans ses gloires passées, dans ses grandeurs futures, son développement historique, que j'ai l'intention et la volonté de servir, avec tous ceux qui sont assis dans cette enceinte. (Oui! oui!—Très bien!—Applaudissements et acclamations prolongées.—Cris répétés de: Vive la République! vive Gambetta!)

LOUISIANE.

Le *Journal d'Ibérie*, du 11 juin:

L'état sanitaire de la paroisse est très satisfaisant. Les quelques cas de choléra qui se déclarent sont insignifiants.

La *Sentinelle de Thibodeaux*, du 11 juin:

Les eaux du Bayou commencent à baisser, mais si lentement qu'on a tout lieu de croire que la navigation restera encore longtemps ouverte aux steamboats. Les riziers sont on ne peut plus satisfaits de cet état de choses.

L'*Observateur de St-Martinville*, du 11 juin:

Le gouverneur Wiltz est de retour à St-Martinville après une absence de plusieurs jours à Pont Breaux. Il en est revenu quelque peu fatigué, mais mieux cependant, et sa santé semble s'être beaucoup améliorée.

—Le tracé de l'embranchement du chemin de fer à St-Martinville a été terminé mardi, et le droit de passage a été accordé à la compagnie comme elle le désirait. On nous dit que toutes les difficultés sont aplanies et que les travaux seront commencés de suite. Nous le souhaitons de tout cœur pour notre village d'abord qui entrerait dans une nouvelle ère de prospérité, pour nos compagnes ensuite qui auraient un débouché facile et rapide pour leurs produits. Mais nous sommes devenu incrédule au sujet de ce chemin de fer et somme St-Thomas nous aurons une foi des plus robustes quand nous aurons vu commencer les travaux. Nous sommes certains cependant que les jalons sont posés, que les ingénieurs du R. R. sont venus à St-Martinville, car nous les avons vus, de nos yeux vus, et cela nous donne de l'espoir, car il n'y a pas de fumée sans feu.

—Une négresse dont nous n'avons pu nous procurer le nom est accusée d'avoir empoisonné plusieurs des membres de la famille de M. Charles Delhommer du Pont Breaux. L'empoisonnement n'a pas eu, Dieu merci, de suites sérieuses, car un médecin appelé à temps a réussi à détruire les effets du poison.

Elle s'était servie d'arsenic, qu'elle avait adroitement glissé dans un bol de lait de beurre.

Ce crime a indigné la population, et nous espérons que nos autorités verront à ce que justice soit faite.

—Pendant la soirée de samedi dernier, des voleurs ont tenté de s'introduire dans la confiserie de Mme Phénessy. Ils avaient déjà réussi à pratiquer une assez large ouverture dans un des côtés de la bâtisse, lorsqu'ils se sont enfuis, effrayés sans doute à l'approche de quelque promeneur retardataire. Mme Phénessy en a été quitte pour une émotion et quelques dégâts insignifiants.

Nos citoyens feraient bien de veiller à leur propre sureté, s'ils veulent être à l'abri de ces rodeurs de nuit.

Le *St-Charles Herald* du 11 juin;

Les récoltes s'annoncent bien dans toute la paroisse.

La perception des taxes d'Etat, de paroisse, et celle des "licenses" de 1880 s'est élevée à $31,000.

Les jardins potagers ont un bel aspect.

Le *Pointe Coupée Banner* du 11 juin:

Les nombreuses personnes venues de toutes les parties de la paroisse et que nous avons rencontrées dans le courant de la semaine nous ont dit que le coton pousse bien; le maïs a une bonne apparence mais est en retard et a besoin d'un peu de pluie; la canne de plant est assez bonne, mais la canne souche est inférieure, et bien peu de planteurs s'attendent à retirer assez de plant pour l'année prochaine. Il y a, cependant, des exceptions. M. Vignes, de Waterloo, a, dit-on, quelques arpents de magnifiques souches, les meilleures de la paroisse, le juge Yoist et beaucoup d'autres habitants ont de petites étendues de très bonnes souches.

De grandes quantités de pommes de terre ont été expédiées pour l'ouest—principalement pour Cincinnati et St-Louis. Cincinnati est le meilleur marché pour ce produit.

On commencera à planter les fèves dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le *Méridional* d'Abbeville, (paroisse Vermillion), du 11 juin:

Les pluies de la semaine ont considérablement tempéré l'atmosphère et activé la végétation. Le maïs est beau et bientôt il ne sera plus question de cette plante, car bien des champs sont abandonnés. Il ne faudra bientôt plus que quelques averses, et on aura amplement de quoi nourrir et les hommes et les bêtes.

—Fidèle à sa promesse, le juge de district Clegg est venu présider la cour civile cette semaine. Plusieurs affaires sont là pendantes. La semaine prochaine le glas funèbre sonnera peut-être pour quelque Gougat, car il y a plusieurs affaires criminelles sur le docket, et on dit Chargois, l'avocat de district, plus inflexible que jamais, les criminels de bas étage ne doivent point attendre une faveur du représentant de la loi.

—Les rues de la corporation s'embellissent. Les fossés se réparent. Il est enfin temps que notre village devienne ce qu'il aurait dû être depuis longtemps. Que les aldermen et monsieur le maire acceptent nos remerciements.

Une visite.—M. C. C. Cobb, l'habile agent (assistant) de passagers de la route "Pan Handle and Pennsylvania", est arrivé dimanche à la Nile-Orléans, où il ne doit rester que fort peu de temps. M. Cobb est à la tête du Département des Passagers du "Pittsburg, Cincinnati et St-Louis," ou Pan Handle Railroad, avec résidence à Cincinnati, et sous la direction immédiate de E. A. Ford, agent général de la compagnie. "C'est sa première visite à la Nile-Orléans depuis sa nomination à ses nouvelles fonctions. Il a longtemps représenté la route connue sous le nom de "Bee line", et est très connu dans le monde des chemins de fer. M. Cobb a toutes les qualités nécessaires pour remplir avec succès les fonctions délicates qui lui ont été conférées et il compte de nombreux amis partout où il est allé.

On peut acheter des Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, Au bureau de la Compagnie, Coin Union et St-Charles, Jusqu'au Mardi, 14 juin, 11 heures a. m. Heure du tirage.

La maison P. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'immense supériorité des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple bushing around the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Gazette des Tribunaux.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône.—Un cadavre rongé par un chat.—Nouvelles Judiciaires.

La rue des Phocéens, à Marseille, est habitée surtout par la colonie ouvrière italienne.

Au No 4 de cette rue, dans un petit logement fort modeste vivait, ces derniers temps, un couple d'amoureux récemment arrivés de Livourne, Pylade Almeri et Teresita Coda.

Ils n'étaient point mariés, mais la cérémonie était prochaine. Almeri, qui excellait dans la confection de la chaussure fine, devait aller chercher à Livourne les pièces nécessaires pour la célébration de leur union. Il entreprit, en effet, ce voyage, le 21 janvier dernier, confiant sa maîtresse à un ami intime, Pietro Manetti, cordonnier comme lui, et en même temps que lui arrivé de Livourne.

Manetti avait constamment vécu dans les termes les plus affectueux avec Almeri et Teresita Coda. Cette dernière semblait même éprouver pour lui un secret penchant. Son amant étant parti, la jeune fille fut-elle moins maîtresse qu'auparavant de ses impressions et de ses sentiments? Sans doute, car Manetti lui fit de longues visites et lui prodigua des assiduités qui furent bien accueillies. Mais l'absence de Pylade Almeri devait avoir des conséquences bien autrement graves.

Dans l'après-midi du 27 janvier, un voisin, habitant la maison qui faisait face à celle de Teresita Coda, s'amusait, en manière de passe-temps, à regarder à l'aide d'une lorgnette dans l'intérieur de la chambre de la jeune fille.

Cet homme vit alors quelque chose d'horrible: le corps de Teresita était étendu sur le lit; les jambes pendaient, la gorge était ensanglantée.

Un chat, accroupi sur le lit, rongeait la partie inférieure du visage!

Le voisin curieux prévint la police, et la porte de la chambre fut enfoncée.

Teresita Coda avait dû être assassinée depuis plusieurs jours, car son cadavre entrait en décomposition.

L'assassin lui avait tranché la gorge avec un rasoir, qu'on retrouva près du corps.

Le petit chien de la victime gisait au pied du lit, étranglé avec un bas.

L'assassin devait être facilement découvert. Pendant l'absence de son amant, Teresita Coda ne recevait qu'une seule personne: l'ami Manetti. La dernière fois qu'on l'avait vue, il était précisément avec elle.

C'était dans la soirée du 24 janvier. L'Italien était monté chez la jeune femme vers huit heures. Des voisines aux aguets, avides de surprendre Teresita en flagrant délit d'infidélité, avaient observé son arrivée et attendaient qu'il sortit. Même, une des commères, saisissant l'occasion de voir ce qui se passait dans la chambre, prit dans ses bras le chat de la jeune Italienne, qui rôdait dans les couloirs, et frappant à la porte: "Voilà votre minet, dit-elle, qui miaule et qui vous cherche, ouvrez-lui donc."

La porte s'entrouvrit, le chat entra; mais l'œil indiscret de la voisine ne put plonger en dedans, tant la porte se referma vite.

Néanmoins tous les indices s'accordant à accuser Manetti, ce dernier fut arrêté. Sa présence dans la maison de la victime à l'heure probable de l'assassinat, était déjà suffisamment significative.

L'instruction a également découvert qu'il avait fait laver le lendemain ses habits, sans doute tachés de sang, et qu'il avait eu en sa possession des sommes relativement considérables dont il ne peut expliquer la provenance.

C'est en effet pour voler la malheureuse femme que Manetti, débauché et couvert de dettes, aurait commis l'assassinat; c'est pour arriver à ses fins qu'il avait feint un amour ardent pour la maîtresse de son ami et qu'il aurait entrepris l'œuvre de séduction.

L'Italien comparait aujourd'hui devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Il proteste de son innocence avec une énergie inconcevable.

Mais, à côté des charges que j'ai déjà indiquées, s'en dresse une dernière, plus terrible que toutes les autres.

Pylade Almeri et Teresita Coda avaient quelques épargnes. Ils conservaient, notamment, avec grand soin, une pièce de cinquante francs que le patron du jeune homme lui avait donnée un jour, pour le récompenser de son travail.

Or, au cours de l'instruction, un jour que la police faisait perquisition chez Manetti, une petite fille de cinq ans, qui avait suivi les agents, monta sur une chaise pour examiner un cadre accroché au mur, et elle fit tomber une pièce de cinquante francs, collée derrière ce cadre. La pièce était identique à celle que Teresita Coda et son amant montraient complaisamment; comme cette pièce, elle était à l'effigie de Napoléon III, et au millésime de 1859; assurément, c'était la même.

En présence de preuves aussi manifestes, la condamnation du faux amoureux de Teresita Coda ne semble pas douteuse.

Nous ferons connaître le verdict.

Débris préhistoriques. — En cherchant une mine de plomb, des ouvriers ont mis au jour, dans la province de Ségovie, à 120 kilomètres nord ouest de Madrid, une vaste caverne dont l'ouverture était tournée au couchant. A l'intérieur, sur un sable argileux, au milieu des stalagmites, on a trouvé les restes d'environ 500 squelettes humains des deux sexes. On a recueilli en même temps des silex taillés, des haches de quartz, des fragments de poteries grossières. Plus de vingt maxillaires intacts et dix crânes d'une belle forme, qui n'ont rien de simiesque. Nous sommes là apparemment en présence d'un lieu d'inhumation des plus antiques, puisqu'il remonte à l'époque archéologique.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

La France et le centenaire de Yorktown.

Paris, 9 juin — Le commandant de Lichtenstein, officier attaché à la maison militaire du président Grévy, représentera le président de la République française, aux fêtes du centenaire de la reddition de Cornwallis, à Yorktown, en octobre prochain.

Sarah Bernhardt.

Londres, 9 juin — Mlle Sarah Bernhardt s'est fait inscrire à l'American Exchange comme venant de New York, afin de marquer le plaisir que lui a causé sa réception en Amérique.

Bourse de Paris.

Paris, 9 juin—La rente française trois pour cent a fait 86 fr 80.

Un ouvrage du P. Curci.

Rome, 9 juin.—Le père Curci, qui a maintenant près de quatre-vingts ans et qui, en 1877, à l'occasion du "modus vivendi" proposé par lui comme moyen d'entente entre l'Italie et la papauté, a été expulsé de l'ordre des jésuites, vient de publier un ouvrage intitulé "La nouvelle Italie et les vieux fanatiques." Il y approuve hautement le caractère, les tendances et la méthode du pape actuel et blâme énergiquement le fanatisme maladroit du parti catholique extrême lequel n'aura d'autre résultat que celui de maintenir l'antagonisme existant entre l'Eglise et l'Italie.

Le père Curci déclare impossible le rétablissement du pouvoir temporel des papes; il ajoute que, même fût-il praticable, ce pouvoir temporel serait une anomalie nuisible au milieu des démocraties modernes. Finalement, l'ancien jésuite déplore le langage tenu par la presse catholique en Italie et il exhorte les catholiques à participer à la vie politique du pays, quand ce ne serait que pour introduire les idées chrétiennes dans la législation.

L'indisposition de M. de Bismarck.

Berlin, 9 juin.—Le prince de Bismarck est tellement souffrant qu'il est obligé de conserver constamment le lit et de réduire au strict minimum les travaux accoutumés qu'exige sa position de chancelier.

La politique du prince Alexandre.

Saint-Pétersbourg, 9 juin—On affirme, d'après des nouvelles reçues de Sophia, que le prince Alexandre vient de publier un décret portant l'établissement de cours martiales destinées à juger les fonctionnaires administratifs mis en accusation. Cette mesure aurait été prise à l'instigation du général russe Ernroth qui accuse les dits fonctionnaires d'exciter la population bulgare contre le prince Alexandre.

Décédé hier, à 6 1/2 heures de l'après-midi, AMBROISE JANNET, à l'âge de 65 ans, natif du département de l'Oise (France), résidant en cette ville depuis 40 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le corps est exposé rue Désiré, No 46.

De la part de sa veuve ainsi que des familles Moreau.

Décédé hier, à 5 heures moins 25 minutes, PRUDENT PERRIER, âgé de 77 ans 6 mois et 11 jours, natif de Savoie, France, et résidant de cette ville depuis 40 ans. Ses amis et ceux de ses enfants, Mary J. et Eugène, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce soir à 3 heures. Le convoi partira du No 219 de la rue Sud Remparts, où le corps est exposé.

Décédé hier soir, à 1 heure, JACQUES BOURQUIN, âgé de 52 ans, natif du département de la Haute-Saône, France. Les parents, amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu, ce MATIN, à 11 heures. Le convoi partira de la rue Girod, entre les rues St-Bernard et Annette, où le corps est exposé.

Décédé hier à 6 heures de l'après-midi, JEAN MAUTEMP, âgé de 43 ans, natif de la commune d'Aubertin, département des Basses-Pyrénées. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société Française de Bienfaisance dont il faisait partie, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir à trois heures. Le convoi partira de la rue Claiborne, encoignure Gravier, où le corps est exposé.

De la part de sa veuve et de son frère Marcelin Mautemp.

Décédée, hier matin, à 7 heures et demie, CAROLINE OCTAVIE VIVANT, fille de Louis Vivant et de Madeleine Astier. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce soir, à 4 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Remparts No 19, entre Canal et Commune.

De la part de la famille.

Décédée hier, à 9 heures du soir, Mme JEAN DAVEZAC, âgée de 28 ans, native de la Louisiane. Les parents, connaissances et amis, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu CE SOIR, à 4 heures. Le convoi partira de la rue Dauphine No 130, où le corps est exposé.

De la part de son mari M. Jean Davezac, de sa mère et de son beau-père.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé hier, à 9 heures du soir, Mme JEAN DAVEZAC, âgée de 28 ans, native de la Louisiane. Les amis et connaissances ainsi que les membres de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures P. M., du No 129 rue Dauphine.

Par ordre du Vice-Président pro tem.,

J. LEBLANC.

L. Siscoe, Secrétaire.

Reçu 500 boîtes

CONSERVE DUTAUT,

Pharmacie St-Cyr Fourcade,

215 CANAL.

14 juin—3 f PP

Aviso importante.

Honor aquien, honor se debe.

Los que suscriben, sin embargo de no pertenecer al Spre. Conc. del valle de la Louisiana, hacen saber por lo que vale que nos respecta en su Fun. del 27 del p. pdo mes tuvo por conveniente despues que fueron oidas las graves acusaciones que pesaron sobre el ex-miembro de este Rep. Conc. Alejandro Eugenio Guyon, determinaron despojarlo de sus honores masonicos, y que sin perdida de tiempo se pasara una circular á todas los Orl. con quien este cuerpo sostiene relaciones, manifestandoles que el ex Hs. Guyon no es digno de pertenecer á tan sublime institucion lo que hacemos publico para general conocimiento de todos los mas. [illegible] esparcidos sobre la superficie de la tierra.

N. O. 12 de Junio 1881.

JULIO MARQUES, gr. 30.

PORFIRIO GONZALES gr. 33.

14 juin—

AVIS.

Bonne occasion.

A vendre pour cause de retraite des affaires.

A des conditions libérales, une Boulangerie située rue North Peters No 230, entre Elmire et Désiré, consistant:

Deux [2] charrettes à pain.

Un [1] wagon à quatre [4] roues,

Une [1] charrette à bois,

Et tous les ustensiles de la dite boulangerie en parfait état.

Le stock de farine, bois et fourrage sera vendu séparé, suivant inventaire ou tout autrement au gré de l'acquéreur.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à M. H. MOREAU, propriétaire.

Nouvelle Orléans, 12 juin 1881.

12 juin—15t

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 JUIN—CLASSE No 130.

Tirage de 4 heures P. M

18	62	31	54	50	16	19	11	42	6	57	42	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 12 juin 1881—4 heures P. M

[illegible]

Commissaires

[illegible]

HUILE D'ASSURANCE.

LA MARQUE DE COMMERCE PROTÉGÉE PAR UN DÉCRET —DE LA— Cour Suprême.

Une des dernières causes sur lesquelles la Cour Suprême s'est prononcée avant de s'ajourner, a été celle de la Compagnie dite: Insurance Oil Tank Company vs. John H. Scott. La Compagnie a enjoint M. Scott de se servir de sa marque de commerce "Huile d'Assurance." L'opinion unanime de la Cour, énoncée par M. le Juge Fenner, était en faveur de la demanderesse, la Compagnie Oil Tank Insurance.

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la savante décision qui ont trait à l'origine du nom et à la fabrication de l'Huile d'Assurance, à sa sûreté absolue, à son importance aux yeux du public et à son titre à la protection de la marque de commerce contre tout empiètement.

"Les témoignages prouvent qu'antérieurement à 1872, la plus grande partie des huiles d'éclairage provenant du pétrole, alors sur le marché, étaient peu à l'épreuve du feu, et conséquemment inflammables, et aussi produisaient des vapeurs qui, avec certaines combinaisons de l'air atmosphérique se manifestant, devenaient explosibles et fréquemment occasionnaient la perte de vies humaines et de propriété. D'autres huiles, alors en usage, non inflammables ni explosibles, étaient défectueuses pour l'éclairage et ne possédaient pas les autres qualités requises pour les rendre propres à l'usage domestique dans des lampes ordinaires.

On demandait alors publiquement et urgemment une huile d'éclairage de ce genre qui réunît à une sûreté parfaite les autres qualités nécessaires pour l'usage des familles.

Afin de répondre à cette demande, la demanderesse a entamé des négociations avec certains raffineurs d'huile à Cleveland, Ohio, pour la production d'une huile d'éclairage ayant certaines qualités désirées quant à la couleur, la gravité spécifique, le degré d'ignition et l'épreuve du feu.

La demanderesse réussit, en 1873, à se procurer une huile, fabriquée pour elle et sous ses ordres, huile réunissant les qualités voulues; laquelle, après examen, gagna la faveur publique et la recommandation du Bureau de Santé de cet Etat et des compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes.

A cette huile, la demanderesse donna le nom de: "Huile d'Assurance", et adopta ce nom comme sa "marque de commerce" sous laquelle elle vendit cette huile particulière, pour la distinguer non seulement des autres huiles différentes, mais aussi de toutes les huiles vendues par d'autres qu'elle.

. . . .

"En vertu de la qualité de l'huile et avec l'aide d'agences actives et d'annonces coûteuses, la demanderesse parvint à se créer un vaste commerce en cet Etat et en les Etats voisins, commerce profitable pour elle et avantageux pour le public—les témoignages établissent qu'il n'est jamais résulté d'accident de l'usage de cette huile "d'Assurance".

Le défendeur rival marchand d'huiles en cette ville, après que l'huile de la demanderesse eût acquis sa réputation, commença de préparer et de vendre une huile, comme l'Huile d'Assurance et fit faire une plaque en métal le Fac Similé de celle dont se servait la demanderesse et avec laquelle il estampillait les cannes renfermant son huile et les vendait sur le marché.

La demanderesse a institué le procès actuel pour prévenir, par injonction, l'usurpation de sa marque de commerce, et pour obtenir des dommages."

. . . .

Comme conclusion, nous considérons que l'intérêt du public, qui est un motif important pour protéger les marques de commerce, est particulièrement compromis dans une affaire comme celle ci. Si, comme le démontre les témoignages, la demanderesse a dirigé ses affaires de telle sorte, qu'elle a inspiré au public la confiance que l'Huile d'Assurance, fabriquée pour elle et vendue sous cette marque de commerce, est non seulement utile et convenable, mais aussi absolument sûre pour l'éclairage, et ainsi s'est créé un commerce important basé sur cette confiance nous croyons que la demanderesse et le public ont droit à une protection de leurs relations mutuelles de confiance d'une part, et de leur patronage de l'autre.

Il se peut, comme le prétend le défendeur, que l'huile vendue par lui sous la marque de commerce de la demanderesse, soit égale, sous tous les rapports, à celle de la demanderesse. Mais si le défendeur peut se servir de cette marque de commerce, d'autres marchands moins consciencieux pourront s'en servir pour des huiles inférieures et dangereuses; et le public en ce cas perdrait cette sécurité dont il est certain en achetant l'huile ainsi marquée et le commerce de la demanderesse serait détruit.

Le défendeur ne peut en justice ou en droit, travailler à l'aide de la réputation, de la sagacité commerciale ou de l'entreprise de la demanderesse qui sont représentées et trouvent leur force dans sa marque de commerce.

Nous ne trouvons pas dans les témoignages de preuve suffisante pour baser une estimation de dommages.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété que le jugement duquel il a été fait appel soit renversé, et il est maintenant adjugé et décrété que l'injonction primitivement lancée soit rétablie et rendue perpétuelle; et que la demande de dommages de la demanderesse soit repoussée comme en un cas de non-procès. Le défendeur et plaignant de l'appel devra payer les frais dans les deux Cours."

Le droit exclusif de la Compagnie Insurance Oil Tank à sa marque de commerce "Huile d'Assurance," est ainsi pleinement soutenu par la plus haute autorité judiciaire, et tous les marchands de bonne foi et responsables qui désirent acheter et vendre la véritable Huile d'Assurance doivent conclure des arrangements avec la Compagnie ou ses agents pour des approvisionnements réguliers.

Le prix a été réduit de telle façon que l'Huile d'Assurance est maintenant à la portée de tous les consommateurs. Les parents qui tiennent à la vie de leurs enfants et à la sécurité de leurs demeures, ne doivent risquer aucune autre huile dans leurs lampes de famille.

Tout grocer ou marchand au Sud et dans l'Ouest, qui vend la véritable Huile d'Assurance peut montrer à ses clients la

MARQUE DE COMMERCE HUILE D'ASSURANCE I. O. T. Co.

et les signes et factures prouvant que l'Huile vient du magasin de la

Insurance Oil Tank Company

95 et 97 RUE GRAVIER,

Nile-Orléans, Lne.,

ou à l'Agence générale de l'Ouest,

C. W. ROBINSON,

41 West Second Street,

Cincinnati, Ohio.

13 juin—1m

ChemisesFrançaises

—CHEZ—

B. SEMBRE,

Coin St-Louis et Royale.

Reçu par le steamer CLAPEYRON un choix complet de

CHEMISES PARISIENNES,

tout toile, devant toile, avec et sans cols, tous les genres, toutes les grandeurs,

CHEMISES percale couleur, haute nouveauté. CALEÇONS français toile, article supérieur.

LINGE DE DESSOUS.

Cravattes d'Eté, soie et grenadine, Cols, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards de Lyon, Ombrelles, En-Tout-Cas, Bains de mer.

COSTUMES DE BAINS

Pour Dames et Fillettes, toutes les tailles. EVENTAILS EN TOUS GENRES, PARFUMERIE IMPORTEE. Grande spécialité de Voitures pour enfants.

FRAICHEMENT DÉBALLÉ

Un joli assortiment de POUPÉES françaises et BÉBÉS incassables.

HAMACS MEXICAINS

Et bien d'autres articles trop long à énumérer. Toutes ces marchandises importées de première main seront vendues à prix extrêmement modérés.

5juin—1m—Dim.Mar.Jeu.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$265,530 92
Risques maritimes		26,455 71
Risques de rivières		26,518 80
Total des primes		$318,505 43
Moins primes non acquises		84,003 00
Primes nettes 31 mai 1881		$234,502 43
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$54,282 80	
Sur risques maritimes	5,182 37	
Sur risques de rivières.	6,931 88	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,233 87	
Réassurances et primes remboursées	16,943 41	108,574 03
Profits		$125,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$228,989 93
Bons de ville ($42,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,667 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,853 63
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nile-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	59,963 55
Primes en voie de collection	26,295 28
Scrip de ville ($6,379 39)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,200 00
Argent en caisse	78,571 72
	$687,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881, payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
R. W. Taylor.	

12juin

Bureau du New Louisiana Jockey Club, No 104, rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 8 juin 1881.—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont avisés qu'il y aura le MERCREDI, 15 juin 1881, un concert-promenade et une soirée dansante pour eux et les dames de leurs amies. Chaque membre aura droit à une invitation d'homme.

Les voitures ne seront pas admises sur le terrain du Club.

G. W. NOTT, Secrétaire.

8 juin—

HENRI JOUBERT,

PROFESSEUR de VIOLON et D'ACCOMPAGNEMENT.

Résidence permanente à la Nile-Orléans.

RUE ST-CHARLES. No 393 entre Première et Seconde.

13 mai—1m

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offrent à partir de LUNDI 13 du courant, le reste de leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment.

Linons toile imprimés,

Ginghams Zéphyr,

Satins imprimés français,

Organdies et Jaconats français.

Grenadines françaises en couleur,

Etoffes à robes de laine françaises,

Suisses à pois et à dessins

Mousselines blanches, etc., etc.

12 juin—

Cure de la Névralgie

(Croissant).

REMÈDE composé exclusivement de végétaux et parfaitement inoffensif. Il guérit: Névralgie, Rhumatisme, Goutte, Migraine, Mal de Gorge, Lassitude ou Enflure des membres du corps et toutes les Maladies inflammatoires. Nous publions ci-après quelques-uns des certificats que nous avons reçus—Hazlehurst, Miss., 5 jan. 1881.—Le présent est pour certifier que j'ai fait usage dans ma famille du "Clement's Neuralgia Cure" et que je le considère un remède des plus efficaces.—R. J. Catchings, maître de poste.—Gallman, Miss., 31 mars 1881.—M T D Clement: Le présent est pour certifier que je souffrais, comme m'en avait informé mon médecin de famille, d'une névralgie des reins, et mon médecin me considérait mort. Deux autres médecins furent appelés pour me faire une incision, mais avant le jour fixé pour l'opération, je reçus une bouteille de votre "Neuralgia Cure," qui me guérit entièrement. On peut m'écrire à cet effet, je jurerai de l'exactitude de ce qui précède. Respectueusement, John Carr.—De la Nile-Orléans. les suivants: Mme A Snow, 72 rue Claiborne, côté Sud, guérie immédiatement de la névralgie après 40 ans de maladie.—Bernard Haas, coin des rues Commune et Claiborne, guéri des intermittentes et de graves contusions.—Prix $1.00 la bouteille.—Préparé par

CLEMENT & WOOD,

163 rue de la Commune, N. O., Lne.

Escompte libéral aux marchands.—A vendre par CHS. U GAUDET, coin des rues Remparts et St-Louis.

11 juin—6m, D, M, J

WM. E. MURPHY,

AVOCAT,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE,

Consultations de 9 à 2 heures, en français et en anglais.

6avril—PP

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC.

Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.

1er janv—SuDMaV

AVANT

de faire un achat on aime à savoir où on le fera avantageusement et c'est bien avec raison, car peu de maisons savent s'attirer l'entier patronage des chalands; ceci explique la popularité de certains établissements et la préférence qu'on leur accorde. Il ne suffit pas seulement de faire de grandes promesses, **dans les annonces**, mais il faut encore justifier ces promesses c'est ce que fait avec avantage notre grand magasin coin Canal et Baronne et ce qui fait que

DE

plus en plus le public s'y porte et continue à s'y porter depuis des années, rien ne sera négligé pour faire augmenter, si **c'est possible**, la vogue du **rendez-vous de tout le monde**; là tout est de première qualité et les prix toujours satisfaisants. Pas de surprise pour personne; pas un prix pour l'un et un autre prix pour l'autre, **mais un prix fixe!** c'est le seul genre de vente où l'acheteur est vraiment protégé.

PARTIR

sans emporter tout ce qu'il vous faut en fait de provisions de bouche, cela se comprend, on en trouve partout, mais ne pas vous munir d'un bon lot de souliers, cela se comprend moins, car il n'y a pas de doute que vous ne trouverez pas avantage à vous chausser dans les villes de bains, surtout quand vous avez ici la maison par excellence pour être admirablement chaussé à peu de frais.

POUR

les enfants il est presqu'impossible de rien trouver de convenable, en dehors d'une maison qui écoule beaucoup de souliers, parce que cet article se détériorant très vite, ne peut être gardé frais longtemps, à ce titre notre maison Canal et Baronne ne laisse rien moisir et tout s'y vend à mesure que ça arrive, donc: **du frais, du frais et toujours du frais**, ce qui est un avantage dont profitent les nombreux clients de l'établissement.

LA

chaussure la plus fine a été introduite ici par le propriétaire de la maison dont nous nous occupons ici, et chaque saison voit s'améliorer et les coupes et les genres et les qualités; à force de travail il est arrivé à livrer **la perfection même** à des prix presqu'aussi bas qu'on demandait jadis pour un article inférieur; aussi les dames les plus difficiles à chausser y ont-elles trouvé chaussures à leurs pieds et plus ça va et plus on y va, parce que plus ça va et plus la vogue augmente, parce que dès que l'on donne son pied à chausser, on dit: "ça va?" et tout satisfait l'on paie et l'on part pour la

CAMPAGNE

tout heureux d'avoir les pieds à l'aise.

Les familles qui ont l'intention de quitter la ville ne pourront rien faire de mieux, avant de boucler leurs malles de faire bonne provision de chaussures car **là-bas** il n'y a pas la variété que vous trouverez ici, et les prix sont loin d'y être doux, donc faites votre liste et

ALLEZ

faire votre provision de Souliers

A

L'ETOILE ROUGE

100

UNION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMESTRIELLE DU 5 JUIN 1881.

La séance est ouverte à 5 heures et demie P. M. Lecture est donnée des rapports des divers comités pour le semestre (5 décembre 1880 au 5 juin 1881).

Rapport du Comité de Secours.

Les secours suivants ont été distribués à 959 personnes.

182 bons pour	repas et logement.
267 " "	provisions.
114 " "	espèces.
1007 " "	de pain.
5 " "	viande fraiche.
36 " "	charbon.
1 " "	couvertures.
6 " "	chaussures.
1 " "	habillements.
2 " "	bandages.

9 personnes ont été rapatriées.

20 " reçu les soins médicaux et médicaments.

2 funérailles ont été faites aux frais de l'Union.

488 personnes ont été secourues pendant l'inondation de février dernier.

Bureau de Placement.

Hommes: demandes 124. — Placements 86

Femmes: " 11 " 9

Comité d'admission

rapporte 20 admission depuis la dernière assemblée.

Rapport du Trésorier.

Ce rapport est lu et adopté.

Monsieur le président conformément aux règlements choisit, un comité de trois en dehors de l'administration pour la vérification des comptes du trésorier.

Le comité se compose de: MM. Mastrel, Weis, Malmoury.

Pour la direction,

H. BILLARD, Secrétaire.

7 juin—6t

B. & W. CRONER,

Importateurs et Marchands

—DE—

Marchandises Sèches Etrangères de tous genres.

Tapis,

Nattes,

Devants de cheminée,

Toiles cirées,

Stores de fenêtre, etc.

L'attention spéciale est appelée sur nos ce stock mes tout faits pour enfants.

Linon, Piqué, Gingham

et assortiments de

Dusters, Ulsters de dames.

Costumes de diverses fabriques.

PARASOLS.

2600 parasols à des prix variant de 25 sous à $10 chacun. Ces prix sont bien au-dessous des prix réguliers.

N. B—Une attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Des échantillons sont expédiés sur demande.

B. & W. CRONER,

141 rue du Canal,

Coin Bourbon.

29mai—1m

POUR RIEN!

Prime Gratuite!

LA

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE.,

Offre à partir du 1er mai 1881 pour tout NOUVEL abonnement, ainsi que pour tous les RENOUVELLEMENTS d'abonnements qui commenceront à cette date et dont le prix ne sera pas moins de Cinq Piastres par année.

UNE MAGNIFIQUE PRIME

GRATUITE

Composée d'un très beau recueil de livraisons de l'Illustration ou du Monde Illustré au choix, et contenant de

Nombreuses et splendides Gravures

Le tout sans augmentation du prix des abonnements, lesquels continueront à être servis à domicile sans frais extra.

Les abonnés de l'intérieur qui désirent recevoir la PRIME GRATUITE par la poste, devront envoyer 15 cents en timbres poste pour frais d'envoi.

Livres de Prières, Paroissien et autres Articles de Piété.

Reçu par steamer "Montréal" un envoi considérable de PAROISSIENS reliures en Ivoire, Nacre, Velours, Cuir de Russie, Chagrin, etc. etc. ainsi qu'un magnifique assortiment de CHAPELETS Nacre, Cornaline, blanche, montures argent.

H. BILLARD, librairie française,

50 RUE DE CHARTRES,

Coin Bienville. Nile-Orléans.

24 avril— Post Office Box No 90.

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée).

6 oct—

Avis.

LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à

CASH,

Lock Box 2500 N. O. P.

13 fév—

SALON DE BARBE

DE

JULES MAILLEVIN,

36 rue St-Charles, en face l'hôtel St-Charles

Réduction de Prix:

Coupe de cheveux 25 cts. Shampooing 25 cts. Brossage de tête à la machine.

JULES MAILLEVIN,

Propriétaire.

23 avr—3mt(2)

Avis aux bouchers.

A louer.—Plusieurs tables au marché "Bazar" pour débiter de la viande. S'adresser à

A. FERCHOU

Collecteur du dit marché.

4 juin—

Ecole de Garde-Malades.

LE Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de Charité a, par une résolution votée à un de ses derniers meetings, décrété la fondation d'une Ecole de Garde-Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.

Dr JOHN H. PIKE,

Secrétaire et Trésorier,

Hôpital de Charité.

1er juin—1m

ENTREPOT DE TAPIS,

17.....RUE DE CHARTRES.....17

1500 Rouleaux de

NATTES

DE CHINE,

Tous les genres les plus nouveaux et assortis.

Le plus grand stock au Sud.

ARTICLES DE TAPISSERIE

A. Brousseau's Son.

Les prix conviendront à tous.

3 avril—

A louer.

LA belle résidence de famille, No 96 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, 6 chambres, 2 salons et dépendances, entrée et cour carrelées en pierres. S'adresser à

BEN O'CONNELL,

No 193 rue Bourgogne.

12 juin—7t

On demande

UNE bonne CUISINIÈRE, au No 281 rue Bourbon, près Esplanade.

10 juin—6t

On demande

Chez LÉON GODCHAUX,

81 et 83 rue du Canal,